

P.V. n° 16

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes. BOLLATI – CAIRAULT – CHAMPARNAUD – ESCACQ – FERNANDEZ – HOURCAILLOU (*en visioconférence*) – LOPEZ – RIVIERE – MM. BARSACQ DUCOUT – BLOT – CHALLAT – CORNIER – DECHERF – ETHEVE – FORT – GRELLAUD – LEVEQUE – MONTANE.

Excusé : M. ROUSSELY.

Assiste : M. BOUARD (Président délégué LFNA).

Administratifs : Mme. JUGE (DTR) - M. NAVARRO.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

La réunion débute par la prise de parole de Natacha BERTON, Présidente de la commission régionale, qui remercie les personnes de leurs présences et de leurs engagements au sein de cette commission.

La parole est donnée à Gilles BOUARD, Président délégué de la LFNA, pour présenter le cadre de travail de la commission et les objectifs de celle-ci. Plusieurs points sont présentés sur lesquels des réflexions doivent être menées :

- Compétitions Jeunes : Augmentation nombre de matchs / mixité
- Compétitions Séniors
- Féminisation de la pratique (Educatrice, instance...)
- Proposition d'un véritable schéma régional de politique de développement.
- Réflexion sur les E.F.F. (Challenge régional)

Le nombre important de membres au sein de cette commission doit être force de proposition sur ces différents thèmes.

Avant de se répartir sur les groupes de travail, Gilles BOUARD, rappelle les principes fondamentaux de toutes les commissions : engagement, impartialité et priorité à l'intérêt du football féminin régional. Il fait ensuite signer à tous les membres la charte déontologique.

4 groupes de travail sont donc mis en place, les différents membres tournent sur ces 4 groupes :

1. U6 - U13 (plateaux, EFF...) animé par Cédric NAVARRO
2. U14 - U18 (compétition ligue et districts, reprise du travail engagé) animé par Vanessa JUGE
3. Seniors (compétitions R1 – R2 + Courier) animé par Natacha BERTON
4. Communication (annuaire, lien ligue et district, sites, team éducatrices...) animé par Océane CAIRAULT

Les retours issus de ces groupes de travail sont les suivants :

1. U6 - U13

- Mise en place de critérium par les districts pour les catégories U6 à U11 (toutes les filles du département) sur des dates mentionnées au calendrier général de chaque district.
- Ouvrir les catégories d'âge pour permettre de multiplier les équipes. Rester sur du foot à 4 pour les U7, sur du foot à 4 ou à 5 pour les U9 et sur du foot à 5 ou à 8 pour les U11.
- Avoir des échanges avec les autres districts afin de savoir ce qui se fait dans les autres départements.
- Remise en place des EFF dans les clubs avec les filles qui veulent jouer seulement entre elles.
- Permettre à celles qui le souhaitent d'évoluer avec les garçons.
- Mise en place de cycles dans les écoles.

2. U14 – U18

Rappel du contexte et des enjeux des compétitions jeunes :

✚ U18 :

- Obligation de finir les championnats mi-mai pour transmission à la FFF.
- Volonté d'avoir les meilleures équipes de la saison pour le barrage d'accession en U19 National.
- Format en 2 phases en raison du constat que les meilleures équipes de l'année N sont composées en grande partie de U18, qui, lors de la saison suivante, deviennent des U19.

✚ U15 : une logique différente :

- Une 1^{ère} partie développement avec des compétitions de proximité.
- Une 2^{ème} partie pour les meilleures (12 équipes) en Ligue et les autres en fonctionnement libre dans chaque secteur.

Diagnostic :

✚ U18 :

- Le format à 10 équipes engendre beaucoup de déplacement.
- Format qui permet d'avoir les meilleurs de la saison en cours.
- Difficulté pour ceux qui sont en phase de brassage avec un gros club (Girondins par exemple).
- Problème de nombre de matchs en district ou interdistricts, mais pas en ligue.
- 1^{ère} phase courte.

Finalement le système en 2 phases est « le moins pire ».

✚ U15 :

- Trop peu d'équipes en U15 (72) donc difficultés de fonctionner.
- Pas assez de matchs.
- Difficulté du fait qu'il y a moins d'équipes, et en plus elles sont réparties entre le foot à 8 et à 11.

Pistes de réflexions :

✚ U18

- 2 poules en R1
- 1 poule en R1 et 2 en R2
- Championnat sur la saison
- Engagement libre / au niveau
- Longueur de la 1^{ère} phase
- Remettre tout le monde en Ligue
- Ouverture de créneaux le dimanche matin

- Création d'une coupe U18 pour les clubs, sauf R1 ,pour augmenter le nombre de matchs.
- Obligations en matière d'encadrement



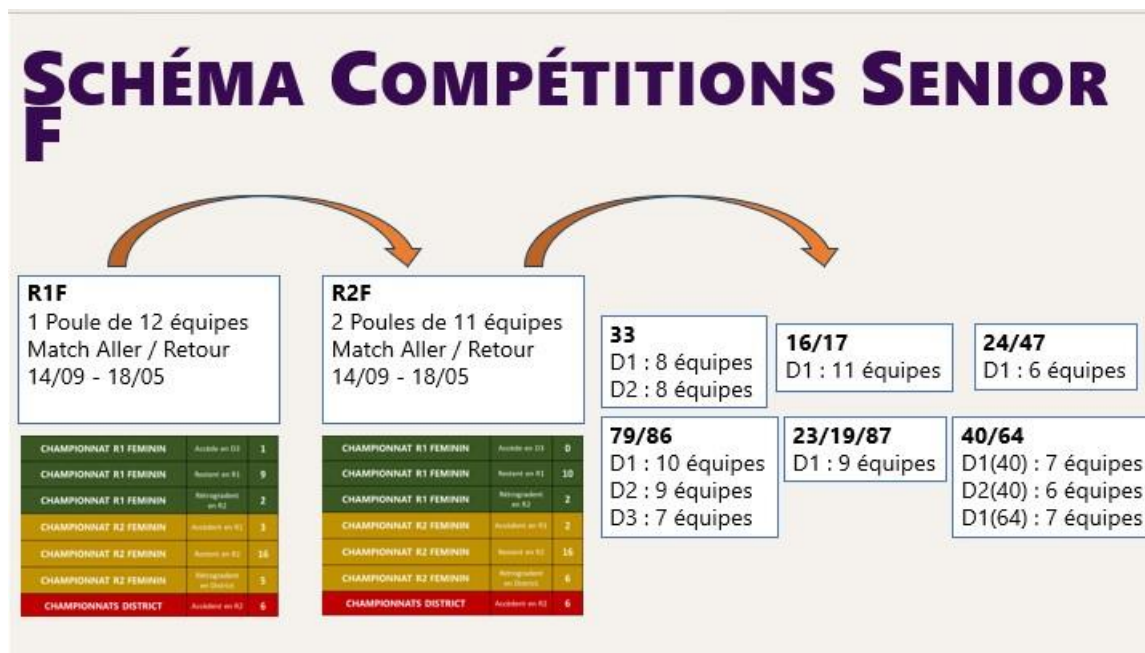
U15

- Favoriser les ententes de clubs
- Obligations en matière d'encadrement
- Création d'une coupe au format de poules pour augmenter le nombre de matchs, poules avec club hors district pour changer, qui pourrait commencer en 2^{ème} phase
- 1^{ère} phase pôle, 2^{ème} phase ligue pour tout le monde.

De manière générale

- Élaboration d'une feuille de route pour accompagner les clubs dans leur développement.
- La section féminine doit émaner d'un réel projet club, ce qui sous-entend un traitement équitable.

3. SENIORS



Constat :

- Fragilité de nos sections féminines.
- Le schéma des compétitions est-il attrayant ?
- Retour des visioconférences avec les clubs de R1 et de R2 : souhait pour une majorité de clubs de R1 de modifier l'organisation de cette compétition (2 phases).

Propositions :

- Des bons de carburant pour aider les clubs dans leurs déplacements.
- Augmenter les obligations des clubs en R1 et R2 en matière d'équipes de jeunes et EFF afin de s'assurer que les clubs qui montent soient assez structurés pour rester au niveau régional.
- Augmenter et harmoniser les obligations des clubs de Districts (diplôme encadrement, équipes de jeunes...)
- Autoriser les ententes au niveau régional sur l'année de la montée.

- Accompagner les clubs dans leur structuration (visite, bilan,..) avoir une vraie connaissance de nos sections.
- Revoir le système de montées de Districts à R2 (en fonction du classement, du nombre d'équipe engagées en District...)

4. Communication

Contexte général :

L'idée centrale exprimée par les participant-e-s est que pour développer efficacement le football féminin, il est essentiel d'adopter un principe d'équité. Étant donné que les filles et les garçons ne partent pas du même niveau en termes d'effectifs, de popularité et d'ancienneté, il est essentiel d'accorder une plus grande visibilité au football féminin par rapport au football masculin.

Synthèse des propositions :

Communication Digitale et Réseaux Sociaux :

- Animer activement les réseaux sociaux pour toucher directement la population.
- Publier un post hebdomadaire dédié à la promotion du football féminin par district (calendrier préétabli avant le début de la saison afin d'assurer une équité entre districts).
- Créer une page Facebook spécifique au football féminin de la LFNA, à l'instar du district 17.
- Dynamiser le groupe WhatsApp « team éducatrice ».

Médias et Presse :

- Renforcer la présence médiatique du football féminin (presse, radio, télévision).
- Lancer une campagne de communication spécifique « La rentrée du football féminin ».
- Utiliser des supports de communication adaptés comme le « pass foot » pour encourager la pratique.

Communication Institutionnelle :

- Terminer et diffuser largement l'annuaire des éducateurs/trices par catégorie avec coordonnées mail et téléphone d'ici juillet/août.
- Créer un onglet spécifique « Football Féminin » sur le site LFNA avec une cartographie interactive de toutes les sections féminines incluant obligatoirement numéro et/ou mail d'un-e référent-e féminin-e.
- Homogénéiser les communications entre les clubs et les institutions (LFNA, districts).
- Veiller à équilibrer la fréquence des communications entre districts pour éviter une surcommunication de certains territoires (notamment le 33).
- Résoudre les problèmes liés aux mails officiels LFNA ou districts bloqués au niveau du président ou secrétaire des clubs en utilisant directement les coordonnées mails indiqués dans l'annuaire (en cours de création).
- Mettre systématiquement à jour les coordonnées des correspondant-e-s féminin-e-s sur les sites LFNA et districts. Envisager de rendre obligatoire le partage de téléphone ou mail pour ce poste.

Développement du Football Féminin :

- Promouvoir activement le programme « Foot à l'école » en valorisant les dotations matérielles offertes aux écoles.
- Fidéliser les joueuses en développant des stratégies spécifiques.
- Structurer davantage les sections féminines avec l'obligation éventuelle d'avoir un-e RTJ féminin-e.
- Mettre en place des initiatives telles que le programme « Invite ta copine » pour attirer davantage de jeunes filles au football.
- Sensibiliser les parents en développant une communication ciblée pour faciliter l'autorisation parentale.

- Clarifier et communiquer largement autour des formations à 0 € destinées aux éducatrices afin d'encourager leur engagement et participation.

Remarque complémentaire :

- Renforcer les échanges inter-districts, notamment en valorisant les résultats des compétitions interdistricts.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix des membres sur les groupes de travail

U6 – U13	U14 – U18	SENIORS	COMMUNICATION
Valérie LOPEZ Cathy BOLLATI Sandra ESCACQ Marie-Noëlle RIVIERE	Eric CORNIER Damien DECHERF Marie FERNANDEZ	Jean Paul BLOT Thierry MONTANE Matthieu GRELLAUD Claude FORT	Céline CHAMPARNAUD Dylan BARSACQ DUCOUT Joël LEVEQUE Fabrice CHALLAT

Reste à se positionner Marie Aude HOURCAILLAOU, Franck ETHEVE et Valentin ROUSSELY.

Lecture du courrier des présidents du 64 et 40 puis vote de la Commission :

Abstention : 2

Accord : 1

Refus : 14

Par ce vote la Commission refuse la demande des présidents du 64 et du 40, toutefois elle va se pencher dans les prochaines semaines sur la réorganisation du système de montées de District à R2

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

**SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
SAISON 2024/2025**

91 Engagées

03/11/2024	1er Tour	13 matches avec	26 clubs				
24/11/2024	2ème Tour	24 matches avec	13 vainqueurs	+	35 entrantes		
26/01/2025	3ème Tour	24 matches avec	24 vainqueurs	+	24 entrantes		
23/02/2025	4ème Tour	14 matches avec	24 vainqueurs	+	4 entrantes		
23/03/2025	5ème Tour	8 matches avec	14 vainqueurs	+	2 entrantes		
20/04/2025	1/4 de Finale	4 matches avec	8 vainqueurs				
25/05/2025	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs				
14 ou 15 juin 2025	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs				
		90 matches				91 engagées	

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 8 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 53239552 – Bergerac Périgord F.C. / Les Genêts d'Anglet Football du 23/03/2025

Courriel du club des Genêts d'Anglet Football du 21/03/2025 informant de son forfait.

La commission déclare le forfait du club des Genêts d'Anglet Football et dit Bergerac Périgord F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 420 euros pour forfait au club des Genêts d'Anglet Football.

Calendrier des ¼ de Finale

4 matches avec les 8 vainqueurs des 1/8èmes de Finale.

Le tirage au sort, avec constitution de 2 groupes géographiques, est effectué par la commission en fin de réunion :

- Match n° 1 : E.S. DES 3 CITES POITIERS (R1 – 86) / E.S. GUERETOISE (R2 – 23)
- Match n° 2 : LIMOGES FOOTBALL (R1 – 87) / A.S.J. SOYAUX CHARENTE (R1 – 16)
- Match n° 3 : F.C.E. MERIGNAC ARLAC (R1 – 33) / F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX (R1 – 33)
- Match n° 4 : BERGERAC PERIGORD F.C. (R1 – 24) / PAU F.C. (R1 – 64).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 20 avril 2025 à 15h00 ou le samedi 19 avril 2025 à 20h00 pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante ou désigné par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competfna@lfn.fff.fr
Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REEMPLACANTES S'APPLIQUE.
- Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ Finales. Ils pourront faire figurer 16 joueuses maximum lors de la Finale dont la possibilité d'inclure une 2nde gardienne de but.

Calendrier des ½ Finales

Il est également procédé ce jour au pré-tirage des ½ Finales :

- Vainqueur Match n° 3 / vainqueur Match n° 2
- Vainqueur Match n° 4 / vainqueur Match n° 1

La désignation des clubs recevants pour ces ½ Finales sera déterminée en fonction de la position des équipes lors des ¼ de Finale (recevant/visiteur, divisions).

2 Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 25 mai 2025 à 15h00 ou le samedi 24 mai 2025 à 20h00 pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.
La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante ou désigné par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REEMPLACANTES S'APPLIQUE.

- Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ Finales.

Ils pourront faire figurer 16 joueuses maximum lors de la Finale dont la possibilité d'inclure une 2nde gardienne de but.

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 28575085 – Poule Unique – U.E.S. Montmorillon / Pôle Palois Football Féminin du 16/03/2025

Courriel de l'U.E.S. Montmorillon du 16/03/2025 à 09h32 informant le club adverse et la LFNA qu'un arrêté municipal sur les terrains de Montmorillon est en cours de rédaction (le club adverse est en copie).

Courriel du Pôle Palois Football Féminin à 09h49 indiquant avoir déjà fait une partie du trajet.

L'arrêté municipal est reçu à 09h59.

Le service Compétitions de la LFNA informe, à 10h05, toutes les parties du report à une date ultérieure de cette rencontre.

Le club du Pôle Palois Féminin Football sera crédité de 255.20 euros (220 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 28575684 – Poule B – A.S. Livradaise / F.C.E. Mérignac Arlac (2) du 02/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 07/03/2025 qui confirme le résultat acquis sur le terrain (0-2 en faveur de l'équipe du F.C.E Mérignac Arlac (2)).

U18 FEMININES A 11 – PHASE ELITE LFNA

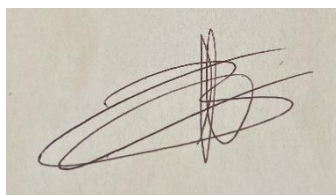
Match n° 29869182 – Poule Unique – F.C. Girondins de Bordeaux (2) / F.C.E. Mérignac Arlac du 08/02/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Alan BLONDEL.

Le club du F.C.E. Mérignac Arlac sera crédité de 9.28 euros (8 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON



Le Secrétaire de séance,
Tom LE MIGNOT



Procès-Verbal validé le 05/04/2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.